

Le Festival International de Jazz de Montréal Inc.

**États financiers consolidés
30 septembre 2021**



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Le Festival International de Jazz de Montréal Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **Le Festival International de Jazz de Montréal Inc.** [l'«Organisme»], qui comprennent le bilan consolidé au 30 septembre 2021, et l'état des produits et charges consolidés, l'état de l'évolution de l'actif net (déficit) consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Organisme au 30 septembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités consolidées et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés*» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés, qui indique que l'Organisme avait un fonds de roulement négatif de 3 620 889 \$ et un actif net déficitaire de 2 271 405 \$. Comme il est indiqué à la note 2, cet événement ou situation, conjugué aux autres questions exposées dans la note 2, indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal, Canada
Le 30 mars 2022

¹ FCPA auditeur, FCA, permis de comptabilité publique n° A112179

Le Festival International de Jazz de Montréal Inc.

Bilan consolidé

[voir note 2 – Continuité de l'exploitation]

Au 30 septembre 2021

	2021			2020
	Fonds d'opérations	Fonds d'immobilisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs [note 9]				
Actifs à court terme				
Encaisse	2 097 794	—	2 097 794	899 794
Débiteurs [note 4]	1 612 807	—	1 612 807	1 512 627
Subventions à recevoir [note 5]	3 395 235	659 728	4 054 963	4 018 777
Crédits d'impôt relatifs à la déclaration des pourboires à recevoir	—	—	—	46 961
Stocks	111 917	—	111 917	118 614
Frais payés d'avance	120 100	—	120 100	107 273
	7 337 853	659 728	7 997 581	6 704 046
Subvention à recevoir [note 5]	—	4 109 112	4 109 112	4 768 841
Immobilisations corporelles [note 6]	—	1 349 484	1 349 484	1 626 976
	7 337 853	6 118 324	13 456 177	13 099 863
Passifs et actif net (déficit) non affecté				
Passifs à court terme				
Comptes fournisseurs et charges à payer [note 8]	4 570 864	—	4 570 864	4 596 489
Avance à payer une société contrôlée par des administrateurs de l'Organisme [note 10]	2 700 000	—	2 700 000	2 700 000
Produits reportés	3 626 994	27 512	3 654 506	2 142 708
Dette à long terme [note 9]	33 372	659 728	693 100	1 137 070
	10 931 230	687 240	11 618 470	10 576 267
Dette à long terme [note 9]	—	4 109 112	4 109 112	4 793 879
	10 931 230	4 796 352	15 727 582	15 370 146
Actif net (déficit)				
Actif net (déficit) non affecté	(3 593 377)	1 321 972	(2 271 405)	(2 270 283)
	7 337 853	6 118 324	13 456 177	13 099 863

Engagements [note 11]

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,

Administrateur

France Margaret Bélanger
France Margaret Bélanger (Mar 31, 2022 12:08 EDT)

Administrateur

A. M.
Anna Martini (Mar 30, 2022 23:12 CDT)

Le Festival International de Jazz de Montréal Inc.

État des produits et charges consolidé

[voir note 2 – Continuité de l'exploitation]

Exercice clos le 30 septembre 2021

	2021			2020
	Fonds d'opérations	Fonds d'immobilisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits [note 10]				
Billetterie, commandites en espèces, exploitation et autres	3 180 214	—	3 180 214	2 091 417
Subventions	5 887 405	—	5 887 405	5 336 120
Apports reçus en biens et en services	55 596	—	55 596	177 480
Produits générés par l'exploitation de la Maison du Festival de Jazz Inc.	451 983	—	451 983	1 814 594
	9 575 198	—	9 575 198	9 419 611
Charges [note 10]				
Programmation	897 442	—	897 442	809 455
Production des sites	1 039 406	—	1 039 406	433 018
Communications	989 815	—	989 815	1 055 921
Exploitation	1 890 632	—	1 890 632	1 041 721
Marketing	303 044	—	303 044	193 374
Administration	2 335 212	—	2 335 212	1 811 792
Honoraires d'encadrement, de supervision, de gestion et d'expertise	790 221	—	790 221	632 172
Échanges de biens et services	55 596	—	55 596	177 480
Amortissements des immobilisations corporelles	—	305 004	305 004	581 089
Charges générées pour l'exploitation de la Maison du Festival de Jazz Inc.	663 652	—	663 652	2 641 075
Frais financiers	306 296	—	306 296	332 871
	9 271 316	305 004	9 576 320	9 709 968
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	303 882	(305 004)	(1 122)	(290 357)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Le Festival International de Jazz de Montréal Inc.

État de l'actif net consolidé

[voir note 2 – Continuité de l'exploitation]

Exercice clos le 30 septembre 2021

	2021			2020
	Fonds d'opérations	Fonds d'immobilisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Actif net (déficit) au début de l'exercice	(3 897 259)	1 626 976	(2 270 283)	(1 979 926)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	303 882	(305 004)	(1 122)	(290 357)
Actif net (déficit) à la fin de l'exercice	(3 593 377)	1 321 972	(2 271 405)	(2 270 283)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Le Festival International de Jazz de Montréal Inc.

État des flux de trésorerie consolidé

[voir note 2 – Continuité de l'exploitation]

Exercice clos le 30 septembre 2021

	2021	2020
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Insuffisance des produits sur les charges	(1 122)	(290 357)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	305 004	581 089
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	1 390 638	225 018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 694 520	515 750
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(27 512)	—
Encaissement de la subvention à recevoir à long terme	659 729	637 074
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	632 217	637 074
Activité de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(1 128 737)	(658 510)
Flux de trésorerie liés à l'activité de financement	(1 128 737)	(658 510)
Variation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	1 198 000	494 314
Trésorerie au début de l'exercice	899 794	405 480
Trésorerie à la fin de l'exercice	2 097 794	899 794

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Le Festival International de Jazz de Montréal Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

30 septembre 2021

1) Statuts et objectifs de l'Organisme

Le Festival International de Jazz de Montréal Inc. est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Les activités de l'Organisme, réalisées sans intention de gains pécuniaires pour les membres, sont les suivantes :

- Favoriser la diffusion du jazz et accroître sa popularité auprès des auditeurs québécois;
- Concevoir, organiser, monter et présenter un festival international de jazz avec la participation d'artistes et d'interprètes de renom, étrangers et locaux;
- Développer les talents d'artistes et d'interprètes de jazz locaux de façon à aider et à promouvoir une plus grande diffusion du jazz;
- Traiter avec toute personne, toute entité ou tout organisme local ou étranger afin de présenter, de rendre publics, de promouvoir et d'internationaliser ledit festival, ses composantes et ses participants;
- Faire la promotion et la pratique de la musique de jazz, de blues et de la musique du monde;
- Gérer et exploiter la salle de spectacle, le restaurant, la boutique, la galerie d'art, la médiathèque et les bars.

2) Continuité de l'exploitation

Les états financiers consolidés de l'Organisme ont été préparés selon le principe de la continuité de l'exploitation, ce qui suppose que l'Organisme réalisera ses biens et acquittera ses dettes dans le cours normal de ses activités, et ce, malgré un solde de fonds de roulement négatifs.

Au 30 septembre 2021, l'Organisme avait un fonds de roulement négatif de 3 620 889 \$ et un actif net déficitaire de 2 271 405 \$. Bien que L'Équipe Spectra Inc., une société contrôlée par des administrateurs de l'Organisme, qui agit à titre d'endosseur de la facilité de crédit de l'Organisme, a permis l'assouplissement des termes de remboursement des sommes qui lui sont dues, la capacité de l'Organisme de poursuivre son exploitation est toujours tributaire du soutien financier des commanditaires, du renouvellement des différentes subventions, de revenus autonomes significatifs sur le site extérieur et de l'appui de L'Équipe Spectra Inc. La direction continue ses efforts pour maintenir et accroître son financement, de rationaliser ses dépenses et d'accroître ses revenus non subventionnés. L'Organisme ne peut garantir les résultats de son plan opérationnel ni qu'il pourra avoir accès à des ressources financières additionnelles. En outre, l'épidémie de la maladie à coronavirus [«COVID-19»] a conduit les gouvernements du monde entier à adopter des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. La durée et l'impact de l'épidémie de COVID-19 sont inconnus à l'heure actuelle. Ainsi, il existe une incertitude significative susceptible de jeter un doute important relativement à la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation.

Les états financiers consolidés ne tiennent pas compte de tout ajustement des montants et des classements des actifs et des passifs qui pourraient être nécessaire si l'Organisme se trouvait dans l'incapacité de poursuivre son exploitation, et ces ajustements pourraient être importants.

Le Festival International de Jazz de Montréal Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

30 septembre 2021

3) Principales méthodes comptables

Référentiel de présentation

Les présents états financiers consolidés sont préparés conformément à la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, «Normes comptables pour les organismes sans but lucratif», qui énonce les principes comptables généralement reconnus pour les entités n'ayant pas d'obligation d'information du public au Canada, et comprend les principales méthodes comptables décrites ci-après.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de l'Organisme et d'un organisme contrôlé.

L'organisme Maison du Festival de Jazz Inc. est contrôlé par Le Festival International de Jazz de Montréal Inc. [«FIJM»] depuis le 21 mai 2009, étant donné que la direction du FIJM participe étroitement à l'élaboration des politiques de Maison du Festival de Jazz Inc. et a la capacité d'en influencer le contenu. De plus, les deux organismes ont le même conseil d'administration et toutes les ressources de Maison du Festival de Jazz Inc. sont utilisées au profit du FIJM.

L'organisme Maison du Festival de Jazz Inc. a été créé pour gérer et exploiter la salle de spectacle, le restaurant, la galerie d'art, la médiathèque, le Temple de la renommée et les bars tout en faisant la promotion et la pratique de la musique de jazz, de blues et de la musique du monde. Il est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec). Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Trésorerie

Les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires dont le solde fluctue d'un montant positif à un découvert, sont présentés à titre de trésorerie.

Comptabilité par fonds

L'Organisme suit la méthode de la comptabilité par fonds selon laquelle les ressources sont réparties entre les divers fonds suivant leurs activités et leurs objectifs respectifs.

Le fonds d'opérations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de l'événement et à la gestion.

Le fonds d'immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Apports reçus sous forme de biens et de services

Les apports reçus sous forme de biens et de services sont constatés à la fois à titre de revenus et de dépenses à leur juste valeur marchande dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus, lorsque la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, que ces biens et services sont utilisés dans le cours normal des activités de l'Organisme, et qu'ils auraient dû être achetés par l'Organisme à défaut d'un apport.

Le Festival International de Jazz de Montréal Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

30 septembre 2021

Constatation des produits

Subventions

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Selon cette méthode, les subventions se rapportant à des charges d'exercices futurs sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles se rapportent. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'elles sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Commandites

Les commandites reçues en espèces sont constatées à titre de produits lorsque l'événement auquel elles se rapportent a eu lieu, lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le montant est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Produits provenant du public

Les ventes de billets sont constatées à titre de produits lorsque le montant est déterminé, que le client a effectué le paiement et que la représentation a eu lieu.

Les ventes de produits au détail sont constatées à titre de produits lorsque le montant est déterminé, que le client a effectué le paiement et que la marchandise lui est remise.

Produits de location de salles

Les produits de location de salles de spectacle sont comptabilisés dans les produits de l'exercice en cours lorsque les événements ont eu lieu, qu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix de vente est déterminable, que ces événements sont terminés et qu'il existe une assurance raisonnable de perception.

Stock

Le stock est évalué au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Impôts sur les bénéfices

L'Organisme est un organisme de bienfaisance et est considéré comme une entité exemptée en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu en autant que les lois et règlements fiscaux applicables soient respectés.

Opérations en devises

En ce qui concerne les opérations en devises de l'Organisme, les comptes établis en monnaies étrangères sont convertis selon la méthode temporelle. Selon cette méthode, les actifs et passifs monétaires sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, et les éléments non monétaires sont convertis au taux de change historique en vigueur au moment de la transaction. Les produits et les charges provenant des opérations en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction, alors que les gains ou les pertes de change découlant de la conversion des éléments monétaires sont inscrits à l'excédent des produits sur les charges.

Le Festival International de Jazz de Montréal Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

30 septembre 2021

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût dans le fonds d'immobilisations, moins l'aide gouvernementale qui lui est liée et l'amortissement cumulé. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur leur durée de vie utile estimative en utilisant les méthodes, les taux et les durées indiqués ci-dessous :

	Méthode	Durées
Équipements du restaurant, équipements de la salle de spectacle	Linéaire	5 ans
Aménagements de production	Linéaire	3 à 5 ans
Aménagements des locaux	Linéaire	Durée du bail [226 mois]

Dépréciation d'actifs financiers évalués au coût après amortissement

[i] Actifs à long terme amortissables

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. L'existence d'une dépréciation est établie en comparant la valeur comptable d'un actif destiné à être détenu et utilisé au total des flux de trésorerie non actualisés résultant de son utilisation et de sa sortie. S'il est établi que l'actif a subi une dépréciation, la perte de valeur devant être comptabilisée correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur, laquelle est généralement calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés. Toute dépréciation entraîne une réduction de valeur de l'actif et la comptabilisation d'une charge en résultat au cours de l'exercice. Une perte de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises si la juste valeur de l'actif en question s'accroît ultérieurement.

[ii] Actifs financiers évalués au coût après amortissement

S'il existe des indications d'une possible dépréciation, l'Organisme doit déterminer s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs attendus de cet actif financier. Le montant de toute perte de valeur est déterminé en comparant la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des trois montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif;
- le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture du bilan consolidé;
- la valeur de réalisation de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif, déduction faite de l'ensemble des coûts nécessaires à l'exercice de la garantie.

Une moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure où l'amélioration peut être rattachée à un événement survenu après la comptabilisation de la moins-value, mais la valeur comptable ajustée de l'actif financier ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de la reprise si la moins-value n'avait pas été comptabilisée.

Instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés, qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Le Festival International de Jazz de Montréal Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

30 septembre 2021

Par la suite, l'Organisme évalue les instruments financiers comme suit :

- l'ensemble des actifs financiers, qui comprennent la trésorerie et les débiteurs [excepté les sommes à recevoir de l'État], au coût après amortissement; et
- l'ensemble des passifs financiers, qui comprennent les comptes fournisseurs et charges à payer [excepté les sommes à remettre à l'État], l'avance à payer à une société contrôlée par des administrateurs de l'Organisme et la dette à long terme, au coût après amortissement.

4) Débiteurs

	2021 \$	2020 \$
Comptes clients		
Organismes ayant des administrateurs communs avec l'Organisme	524 941	883 289
Sociétés contrôlées par des administrateurs de l'Organisme	456 689	211 992
Commandites et autres	514 306	267 447
	1 495 936	1 362 728
Sommes à recevoir de l'État	116 871	279 869
Provision pour mauvaises créances	—	(129 970)
	1 612 807	1 512 627

Les montants à recevoir par les organismes ayant des administrateurs communs avec l'Organisme et les sociétés contrôlées par des administrateurs de l'Organisme sont régis par les mêmes conditions commerciales que celles qui s'appliquent aux clients non apparentés.

5) Subventions à recevoir

Le ministre de la Culture et des Communications [«MCC»] s'est engagé à verser à l'Organisme des subventions de 10 000 000 \$ et 600 000 \$ en vertu du Programme d'aide aux immobilisations. De plus, le MCC remboursera à l'Organisme les intérêts encourus sur le financement à long terme de ces subventions. Ces subventions devront être utilisées que pour le remboursement des emprunts à terme [note 9] qui ont été contractés spécifiquement pour la réalisation de travaux d'aménagement. Le MCC s'est engagé à effectuer les versements selon les échéanciers en capital et intérêts de remboursement de ces emprunts à terme. En novembre et en août 2019, l'Organisme a renégocié ses subventions à recevoir avec le MCC pour un terme de 5 ans. Les subventions à recevoir portent intérêt au taux fixe de 3,55 % et 3,30 % et sont remboursable par versements semestriels de 375 819 \$ et 35 599 \$, capital et intérêts, respectivement.

L'Organisme était admissible à la *Subvention salariale d'urgence du Canada* [«SSUC»] au cours des exercices clos au 30 septembre 2021 et 2020. La SSUC est offerte aux employeurs admissibles ayant perdu des revenus, lesquels obtiennent une subvention sur les salaires versés à leurs employés. L'Organisme a comptabilisé un montant de 969 188 \$ à titre de produits au cours l'exercice clos le 30 septembre 2021 [890 681 \$ en 2020]. De ce montant, 570 552 \$ était à recevoir au 30 septembre 2021 [890 681 \$ en 2020].

Le Festival International de Jazz de Montréal Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

30 septembre 2021

De plus, l'Organisme était aussi admissible à la *Subvention d'urgence du Canada pour le loyer* [«SUCL»] au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2021. La SUCL est offerte aux employeurs admissibles ayant perdu des revenus, lesquels obtiennent une subvention sur les dépenses de loyer et de propriété. L'Organisme a comptabilisé un montant de 609 707 \$ à titre de produits au cours l'exercice clos le 30 septembre 2021. De ce montant, 358 089 \$ était à recevoir au 30 septembre 2021.

6) Immobilisations corporelles

	2021			2020		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Aménagements de production	689 806	689 806	—	689 806	667 348	22 458
Équipements du restaurant	306 283	253 401	52 882	306 283	189 903	116 380
Aménagements du restaurant	175 582	90 582	85 000	175 582	77 832	97 750
Équipements de la salle de spectacle	178 457	144 513	33 944	598 530	563 640	34 890
Aménagements des locaux	3 349 987	2 172 329	1 177 658	3 349 987	1 994 489	1 355 498
	4 700 115	3 350 631	1 349 484	5 120 188	3 493 212	1 626 976

7) Facilité de crédit

Le 27 avril 2021, l'Organisme a renouvelé sa facilité de crédit avec une institution financière pour un montant maximum autorisé de 3 500 000 \$ [3 500 000 \$ en 2020]. La facilité porte intérêt au taux préférentiel [2,45 % au 30 septembre 2021 et 2020] majoré de 1,75 %. Cette facilité n'était pas utilisée au 30 septembre 2021 et 2020.

La facilité de crédit est cautionnée une société contrôlée par des administrateurs de l'Organisme jusqu'à 3 500 000 \$. Cette société n'a exigé aucune contrepartie en échange de cette responsabilité.

8) Comptes fournisseurs et charges à payer

	2021	2020
	\$	\$
Organismes ayant des administrateurs communs avec l'Organisme	29 033	10 630
Sociétés contrôlées par des administrateurs de l'Organisme	2 632 299	3 852 497
Autres	1 893 230	667 454
	4 554 562	4 530 581
Sommes à remettre à l'État	16 302	65 908
	4 570 864	4 596 489

Les montants à payer aux organismes ayant des administrateurs communs avec l'Organisme et de sociétés contrôlées par des administrateurs de l'Organisme sont régis par les mêmes modalités commerciales que celles qui sont accordées par ce fournisseur à des non-apparentés.

Le Festival International de Jazz de Montréal Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

30 septembre 2021

9) Dette à long terme

	2021 \$	2020 \$
Emprunt à terme remboursé en totalité au cours de l'exercice	—	399 999
Emprunt à terme portant intérêt au taux fixe de 3,55 %, remboursable par versements semestriels de 375 819 \$, capital et intérêts et échéant le 4 novembre 2024 (a)	4 599 328	5 172 388
Emprunt à terme portant intérêt au taux fixe de 3,30 %, remboursable par versements semestriels de 35 599 \$, capital et intérêts, échéant le 27 février 2024 (a)	169 512	233 527
Emprunt à terme auprès de la Société de développement des entreprises culturelles, portant intérêt au taux préférentiel [2,45 % au 30 septembre 2021 et 2020] majoré de 2,00 %, remboursable par versements mensuels de 8 333 \$, capital et intérêts, suivi d'un dernier versement de 8 373 \$ et échéant en janvier 2022 (b)	33 372	125 035
Total de la dette à long terme	4 802 212	5 930 949
Tranche à court terme de la dette à long terme	(693 100)	(1 137 070)
Tranche à long terme de la dette à long terme	4 109 112	4 793 879

(a) Ces emprunts à terme, d'un montant maximum de 10 000 000 \$ et 600 000 \$, ont pour but de soutenir les subventions du MCC accordées à l'organisme en vertu du Programme d'aide aux immobilisations. Le montant total en capital et intérêts sera payable à même les versements des subventions du MCC. Ces emprunts sont garantis par une hypothèque de premier rang sur la subvention accordée par le MCC d'un montant de 10 600 000 \$, par une hypothèque immobilière de premier rang d'un montant de 10 600 000 \$ sur tous les droits d'un immeuble cédé en emphytéose et par une hypothèque mobilière de premier rang d'un montant de 10 600 000 \$ sur tous les biens corporels et incorporels, présents et futurs. De plus, ces emprunts sont cautionnés par une société contrôlée par des administrateurs de l'Organisme jusqu'à 10 600 000 \$.

(b) Cet emprunt est garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens meubles corporels et incorporels de second rang, ainsi que par une caution d'une société contrôlée par des administrateurs de l'Organisme.

Les versements en capital à effectuer au cours des quatre prochains exercices, à la fin desquels la dette sera entièrement remboursée, se présentent comme suit :

	\$
2022	693 100
2023	683 189
2024	671 884
2025	2 754 039
	4 802 212

Le Festival International de Jazz de Montréal Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

30 septembre 2021

10) Opérations entre apparentés

L'Organisme est apparenté à des sociétés et organismes du fait que certains administrateurs sont également administrateurs de ces sociétés et organismes.

Une convention détaillée expose l'ensemble des conditions concernant les transactions effectuées entre l'Organisme et une société contrôlée par des administrateurs communs, L'Équipe Spectra Inc. Cette convention a été approuvée à l'unanimité par le conseil d'administration de l'organisme. De plus, afin d'encadrer les conditions financières et la fixation des prix de transfert des opérations conclues avec les sociétés ou organismes apparentés, la direction a formulé une série de règles à consignées dans d'un code d'éthique à l'intention des membres du personnel concernés par ce type de transaction. La fixation des prix de transfert est établie en fonction de ce que les sociétés ou organismes apparentés exigeraient de tiers, soit des prix au moins aussi favorables que ceux qu'ils exigeraient de leurs meilleurs clients dans des conditions normales. L'Organisme documente ses opérations entre apparentés.

Dans le cours normal des activités, l'Organisme conclut des opérations avec des sociétés et organismes apparentés. Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie établie et acceptée par les apparentés, en accord avec le Code d'éthique de L'Équipe Spectra Inc. régissant les transactions entre apparentés et en accord avec l'entente de services intervenue entre l'organisme et L'Équipe Spectra Inc.

	2021 \$	2020 \$
Sociétés contrôlées par des administrateurs communs de l'Organisme		
Charges		
Conception de spectacles	2 000	3 500
Main d'œuvre d'aménagement, de logistique et de sécurité	81 439	10 715
Main d'œuvre de diffusion et de stratégie de billetterie	90 000	—
Frais de production, location d'équipements et d'aménagement des sites	68 227	—
Frais de conceptualisation, de démarchage, d'élaboration de plans de visibilité et de production, ainsi que les frais de gestion et de suivi de commandites [les produits de commandites gagnés par l'Organisme totalisent 3 058 243 \$ en 2021 et 2 023 360 \$ en 2020]	303 044	193 374
Intérêts sur l'avance à payer	106 650	98 132
Honoraires d'encadrement, de supervision, de gestion et d'expertise (programmation artistique, élaboration et acquisition de droits de présentation événements artistiques et négociation de contrats et de conventions, gestion des lieux de prestation, transport, accueil et hébergement des artistes, gestion des relations publiques, marketing et publicité)	903 221	704 172
Organismes ayant des administrateurs communs avec l'Organisme		
Produits		
Location de salles et frais de billetterie	53 696	14 644
Vente de produits	—	98

Notes afférentes aux états financiers consolidés

30 septembre 2021

L'Organisme partage avec L'Équipe Spectra Inc. les ressources affectées à la gestion et à l'administration. Ce partage des ressources permet à chaque organisation d'optimiser les économies d'échelle du fait que, entre autres, certains coûts n'ont pas à être pris en charge en double. La portion des frais administratifs prise en charge par l'Organisme au 30 septembre 2021 représente 12,5 % des charges totales avant honoraires de production et frais d'administration de l'événement du montant qui avait été budgété pour l'édition 2020 du festival préalablement à l'épidémie de la maladie à coronavirus [«COVID-19»] qui a conduit les gouvernements du monde entier à adopter des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. Ces mesures d'urgences ont provoqué des perturbations importantes, entraînant un ralentissement économique et une tenue restreinte des éditions 2020 et 2021 du Festival International de Jazz de Montréal. Au 30 septembre 2020, ce montant correspondait à 80 % du montant préalablement budgété. Ces frais sont déterminés en fonction d'une répartition préétablie et représentative des frais qui auraient été réellement engagés par chaque organisation, déduction faite des économies réalisées par chacune d'elles.

L'Organisme a une avance à payer à une société contrôlée par des administrateurs de l'Organisme de 2 700 000 \$ [2 700 000 \$ en 2020]. L'avance à payer porte intérêt au taux préférentiel [2,45 % au 30 septembre 2021 et 2,45 % au 30 septembre 2020] majoré de 1,50 % et ne comporte aucune modalité de remboursement.

11) Engagements contractuels

L'Organisme s'est engagé auprès d'une société, en vertu d'un bail emphytéotique d'une durée de 20 ans, échéant en avril 2028, pour des bâtiments et des terrains, à réaliser des travaux de réhabilitation et d'aménagement, qui ont été effectués. L'Organisme s'est aussi engagé à maintenir en bon état les bâtiments et à payer les coûts des réparations, de l'entretien, les assurances et les taxes d'affaires.

12) Instruments financiers – Risques et incertitudes

Risques financiers

L'Organisme est exposé à divers risques financiers découlant d'opérations relatives aux instruments financiers. L'information ci-dessous est utile pour évaluer l'étendue des risques auxquels l'Organisme est exposé.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Organisme est exposé à ce risque relativement à ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. La dette à long terme à taux fixe expose l'Organisme à un risque de juste valeur, tandis que l'avance à payer à une société contrôlée par des administrateurs de l'Organisme et la dette à long terme à taux variable l'exposent à un risque de flux de trésorerie.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque surtout en raison de ses comptes fournisseurs et charges à payer, l'avance à payer à une société contrôlée par des administrateurs de l'Organisme et la dette à long terme [note 2].

Notes afférentes aux états financiers consolidés

30 septembre 2021

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le principal risque de crédit de l'Organisme est lié à ses comptes clients. Afin d'atténuer ce risque, l'Organisme effectue des évaluations de crédit continues de ses clients. Au 30 septembre 2021, trois clients représentaient 83 % des comptes clients autres [un client représentait 75 % des comptes clients autres en 2020].

Le Festival International de Jazz de Montréal Inc.

Informations supplémentaires

Exercice clos le 30 septembre 2021

Détail des produits et charges

	2021	2020
	\$	\$
Produits		
Billetterie, commandites en espèces, exploitation et autres		
Produits provenant du public		
Vente de produits au détail	130 282	27 499
	130 282	27 499
Commandites en espèces		
Sociétés d'État		
Société des loteries du Québec	150 000	250 000
Société des alcools du Québec	180 000	315 000
Privées et autres	2 672 647	1 280 880
	3 002 647	1 845 880
Autres	47 285	218 038
	3 180 214	2 091 417
Subventions		
Gouvernement du Québec		
Ministère du Tourisme du Québec	1 000 000	1 000 000
Secrétariat à la région métropolitaine	500 000	500 000
Société de développement des entreprises culturelles	360 000	300 000
Ministère de la Culture et des Communications	177 109	195 565
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	16 563	—
	2 053 672	1 995 565
Gouvernement du Canada		
Développement économique Canada	607 496	448 375
Ministère du Patrimoine canadien –		
Fonds du Canada pour la présentation des arts	985 000	1 250 000
Ministère du Patrimoine canadien –		
Programme « Le Canada en fête »	—	220 594
Subvention salariale d'urgence du Canada	883 363	673 651
Subvention d'urgence du Canada pour le loyer	609 707	—
	3 085 566	2 592 620
Municipales		
Ville de Montréal	600 000	600 000
	600 000	600 000

Le Festival International de Jazz de Montréal Inc.

Informations supplémentaires

Exercice clos le 30 septembre 2021

Détail des produits et charges [suite]

	2021	2020
	\$	\$
Régionales		
Tourisme Montréal	50 000	120 000
Partenariat du Quartier des spectacles	44 817	—
Musicaction	53 350	27 935
	<u>148 167</u>	<u>147 935</u>
	<u>5 887 405</u>	<u>5 336 120</u>
Apports reçus en biens et en services		
Secteur public		
Société des alcools du Québec	13 596	—
Secteur Privé	42 000	177 480
	<u>55 596</u>	<u>177 480</u>
Produits générés par l'exploitation de la Maison du Festival de Jazz		
Subventions		
Gouvernement du Québec		
Ministre de l'emploi et de la solidarité	—	18 125
Crédits d'impôts relatifs à la déclaration de pourboires	(7 900)	33 739
Gouvernement du Canada		
Subvention salariale d'urgence du Canada	85 825	217 030
Salle de spectacle	184 167	420 604
Restaurant	1 730	1 059 244
Médiathèque	1 200	—
Galerie d'art	8 955	10 152
Exploitation	178 006	55 700
	<u>451 983</u>	<u>1 814 594</u>
	<u>9 575 198</u>	<u>9 419 611</u>
Charges		
Programmation		
Main d'œuvre de programmation	360 092	494 240
Frais de diffusion	3 943	29 741
Main d'œuvre de diffusion	104 050	64 631
Cachets et Droits	429 357	220 843
	<u>897 442</u>	<u>809 455</u>

Le Festival International de Jazz de Montréal Inc.

Informations supplémentaires

Exercice clos le 30 septembre 2021

Détail des produits et charges [suite]

	2021	2020
	\$	\$
Production des sites		
Main d'œuvre de production	756 805	393 233
Frais de production	282 601	39 785
	1 039 406	433 018
Communications		
Main d'œuvre de publicité, de communication et de promotion	676 535	802 196
Publicité et campagne touristique	257 498	214 353
Communications et relations de presse	55 782	39 372
	989 815	1 055 921
Exploitation		
Main d'œuvre d'aménagement et logistique	499 833	339 633
Aménagement et logistique	1 300 505	699 160
Main d'œuvre d'exploitation des kiosques alimentaires	25 109	—
Frais d'exploitation des kiosques alimentaires	65 185	2 928
	1 890 632	1 041 721
Marketing		
Frais de commandite	303 044	193 374
Administration		
Main d'œuvre de gestion et de coordination	556 710	348 029
Main d'œuvre de comptabilité, de paie et d'informatique	744 689	525 612
Services de bureautique	480 615	475 469
Programmes de soutien à la commandite	277 849	30 982
Frais de fonctionnement	244 772	382 402
Frais juridique et d'audit	30 577	49 298
	2 335 212	1 811 792
Honoraire d'encadrement, de supervision, de gestion et d'expertise	790 221	632 172

Le Festival International de Jazz de Montréal Inc.

Informations supplémentaires

Exercice clos le 30 septembre 2021

Détail des produits et charges [suite]

	2021	2020
	\$	\$
Échange de biens et services		
Échange avec les médias	42 000	177 480
Échange contre des produits	13 596	—
	55 596	177 480
Charges générées pour l'exploitation de la Maison du Festival de Jazz		
Salle de spectacle	173 146	350 290
Restaurant	119 623	1 379 507
Galerie d'art	404	4 567
Exploitation	370 479	906 711
	663 652	2 641 075
Frais financiers		
Intérêts sur la facilité de crédit	—	3 542
Intérêts sur l'avance à payer à une société contrôlée par des administrateurs de l'Organisme	106 650	98 132
Intérêts sur la dette à long terme	194 418	225 474
Autres	5 228	5 723
	306 296	332 871
	9 271 316	9 128 879

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

etats financiers Festival Int de Jazz AUD (2021-09-30)

Final Audit Report

2022-03-31

Created:	2022-03-30
By:	Jessica Sevigny (jsevigny@groupech.ca)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAA0Cwm1UDJ4gA1bkzE9ZlsxliQrrfMckUz

"etats financiers Festival Int de Jazz AUD (2021-09-30)" History



Document created by Jessica Sevigny (jsevigny@groupech.ca)

2022-03-30 - 10:03:41 PM GMT



Document emailed to Anna Martini (amartini@groupech.ca) for signature

2022-03-30 - 10:04:22 PM GMT



Email viewed by Anna Martini (amartini@groupech.ca)

2022-03-31 - 4:12:26 AM GMT- IP address: 189.204.200.164



Document e-signed by Anna Martini (amartini@groupech.ca)

Signature Date: 2022-03-31 - 4:12:36 AM GMT - Time Source: server- IP address: 189.204.200.164



Document emailed to France Margaret Bélanger (fmbelanger@canadiens.com) for signature

2022-03-31 - 4:12:37 AM GMT



Email viewed by France Margaret Bélanger (fmbelanger@canadiens.com)

2022-03-31 - 4:07:44 PM GMT



Document e-signed by France Margaret Bélanger (fmbelanger@canadiens.com)

Signature Date: 2022-03-31 - 4:08:32 PM GMT - Time Source: server



Agreement completed.

2022-03-31 - 4:08:32 PM GMT



Adobe Sign